

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Transition énergétique oui, mais pas au détriment de l'eau !

*Le projet de centrale flottante du Dagour soulève de graves risques pour l'agriculture, le climat et le territoire.*

### Un projet contesté

EDF Renouvelables prévoit d'installer une centrale photovoltaïque flottante de **7,2 hectares** (8,19 MWc) sur le **lac du Dagour**, à Bourg-Saint-Bernard et Lanta. Il s'agit de la 1ère retenue sur cours d'eau à faire l'objet d'un tel projet en France.

Ce lac, créé pour l'irrigation agricole, verrait **27 % à 42 % de sa surface couverte** par des panneaux, proportion susceptible d'augmenter avec le réchauffement climatique.

### Des risques majeurs pour le territoire

- **Eau et climat** : besoins agricoles en hausse (+13 à +28 %) et débits des cours d'eau en baisse (-20 à -40 %). La couverture du lac menace température, oxygénation et qualité de l'eau.
- **Sécurité** : aucune étude hydraulique, risques de crues et d'arrachement des structures. En période de sécheresse, les panneaux pourraient reposer directement sur le sol, exposant riverains et animaux.
- **Biodiversité** : impacts insuffisamment étudiés sur oiseaux, chauves-souris, amphibiens, insectes et zones humides.
- **Paysage** : transformation d'un espace naturel et agricole en site industriel, au détriment des usages touristiques et de loisirs.

### L'avis sévère de l'Autorité environnementale

#### Dans son avis de mai 2025, la MRAe Occitanie a relevé :

- une analyse trop brève des impacts liés au changement climatique,
- l'absence d'étude hydraulique,
- une évaluation partielle de la biodiversité,
- une justification insuffisante du choix du site, qui n'est pas un milieu dégradé.

### La voix des associations locales

Les collectifs demandent :

- une **étude d'impact complète et indépendante**, incluant les résultats de l'étude scientifique *Solake*,
- une **concertation transparente** avec habitants et élus,
- la recherche d'**alternatives sur toitures, parkings et friches industrielles**, conformément aux orientations nationales et européennes.

« *La transition énergétique est indispensable. Mais elle ne doit pas se faire en sacrifiant l'eau, la biodiversité et la sécurité des habitants* » déclarent les associations locales mobilisées.

## **Réunion publique**

**Mercredi 1er octobre 2025 – 20h30**

**Salle du Cinéma – Grande rue – 31570 Bourg-Saint-Bernard**